

LETTRE AUX COMMERÇANTS

RACHIDA DATI

Jeux Olympiques
et Paralympiques de 2024
dans le 7^e



EDITORIAL

Chers commerçants,

Comme vous le savez, Paris accueillera les **Jeux Olympiques du 26 juillet au 11 août** et les **Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre**.

Le 7^e sera l'arrondissement le plus affecté puisqu'il accueillera plusieurs sites olympiques et des épreuves importantes.

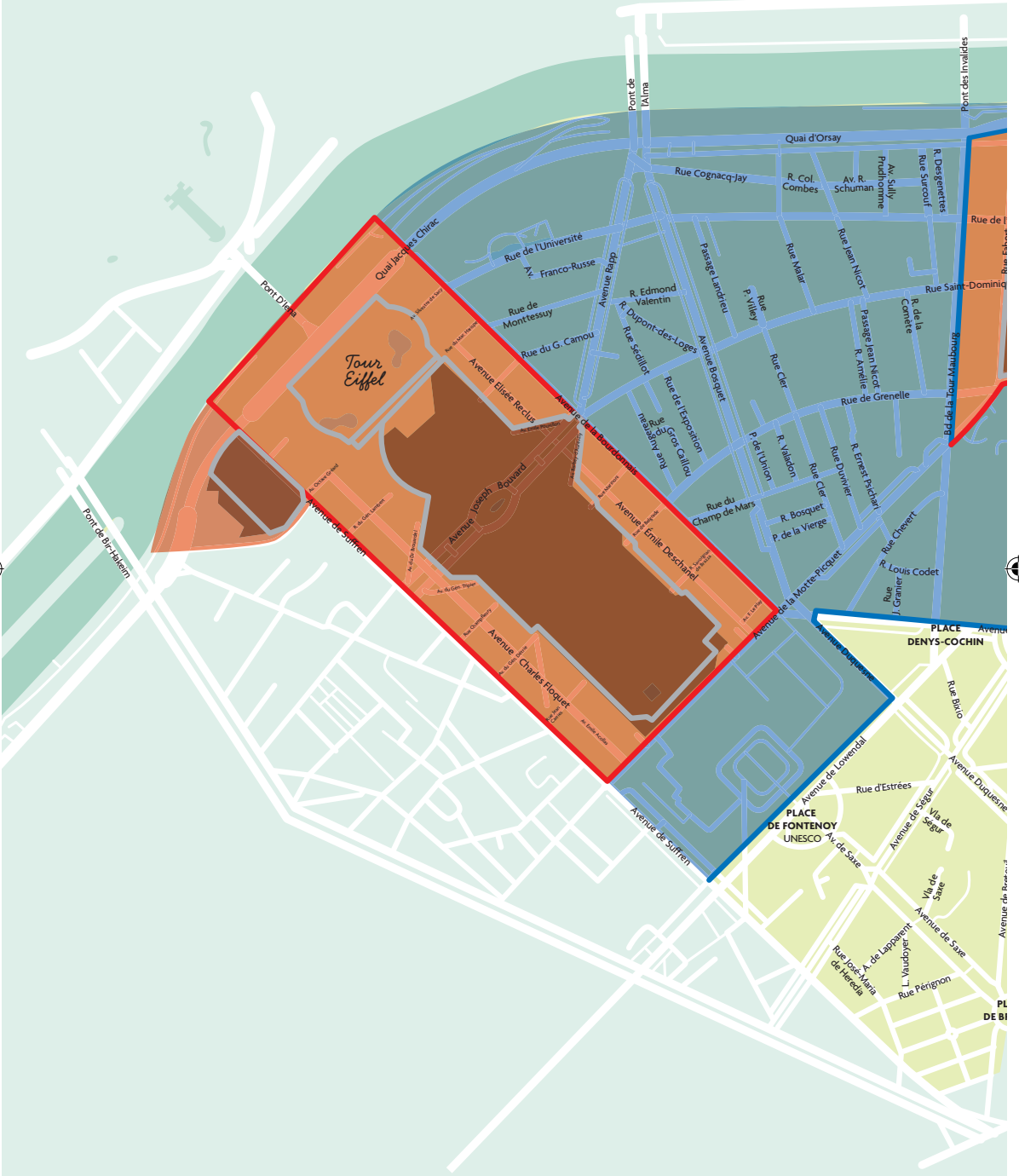
La tenue de cette compétition internationale suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes chez les commerçants.

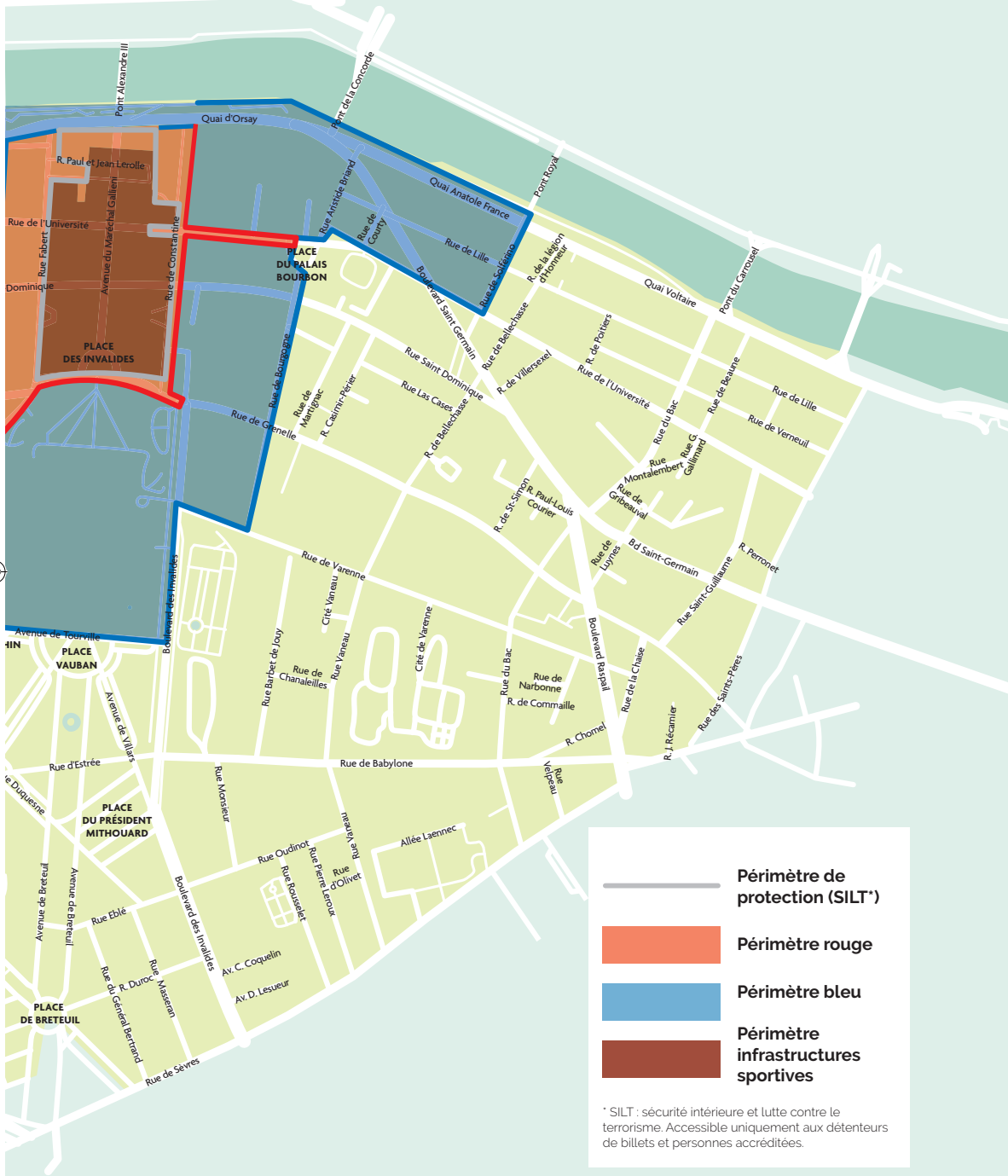
Aussi, j'ai souhaité vous informer des conséquences de cet événement sur votre activité, par cette lettre mais également par l'organisation de réunions publiques.

Je suis à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions et vous accompagner dans vos démarches. **N'hésitez pas à me saisir par mail : rachida.dati@paris.fr**

Bien cordialement,

Rachida Dati







OUVERTURE DOMINICALE

Les commerces du 7^e pourront ouvrir le dimanche pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques du 15 juin au 30 septembre 2024.

Les commerçants souhaitant bénéficier de cette possibilité peuvent en faire la demande dès à présent auprès de la Préfecture de Région.

Retrouvez toutes les informations sur le site de la Préfecture de Région.



LIVRAISONS

Périmètre rouge : circulation motorisée interdite sauf dérogation

Les livraisons sont possibles tout au long des Jeux olympiques et paralympiques.

Livraisons à pied ou à vélo : il n'est pas demandé de justificatif

Livraisons en vélos cargos : contrôle de sûreté depuis les points d'entrée spécifiquement prévus dans le périmètre.

Livraisons effectuées en véhicules motorisés : elles sont à privilégier en dehors de l'activation des périmètres rouges. Elles pourront également être réalisées pendant l'activation du périmètre rouge, après obtention d'une dérogation via la plateforme dédiée de la Préfecture de Police.

Périmètre bleu : circulation motorisée dite de « transit » interdite

Livraisons possibles sans dérogations spécifiques tout au long des Jeux. En cas de contrôle effectué par les forces de police, le conducteur doit être en mesure de justifier son accès en périmètre bleu (justificatif de livraison, attestation employeur, etc.)

Règles communes aux deux périmètres :

Les piétons et cyclistes n'ont besoin d'aucun justificatif pour accéder aux commerces situés dans un périmètre rouge ou bleu.



Attention : si votre commerce est situé sur le parcours d'une course sur route, vous ne pourrez pas être livré pendant la tenue de cette épreuve.

Retrouvez la liste et l'itinéraire des courses sur route sur le site de la Mairie du 7^e.



PLATEFORME DE DÉROGATION

La plateforme de la Préfecture de Police permettant d'obtenir une dérogation de circulation en **Périmètre rouge** sera accessible à partir du 10 mai.

Dès la mise en ligne de cette plateforme, Rachida Dati communiquera son lien d'accès sur l'ensemble des supports de la Mairie du 7^e.



PARKING PRIVATIF

En **Périmètre bleu** comme en **Périmètre rouge**, il est possible d'accéder au parking privatif de son entreprise ou commerce pendant toute la période des Jeux Olympiques et Paralympiques sur présentation d'un justificatif (attestation employeur) et/ou enregistrement sur la plate-forme dédiée.



Attention : si ce parking privatif se situe sur le parcours d'une course sur route, celui-ci ne sera pas accessible pendant le passage de cette dernière.



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 DANS LE 7^e

SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE :

WWW.MAIRIE07.PARIS.FR ET SUR LA NEWSLETTER DÉDIÉE.

DES QUESTIONS ? N'hésitez pas à m'écrire directement à l'adresse suivante :

rachida.dati@paris.fr

ou par téléphone au 01 53 58 76 19

